

Règlement

Concours de dessin « Maisons de bords de mer » Musée de l'île d'Oléron – Saint-Pierre-d'Oléron

Article 1 – Organisateur et cadre du concours

Le musée de l'île d'Oléron, établissement géré par la communauté de communes de l'île d'Oléron (SIRET 241 700 624 00026) dont le siège est situé au 59 route des allées, 17310 Saint-Pierre- d'Oléron, organise, en lien avec son exposition temporaire « Maisons des bords de mer. Modernité et régionalisme en Charente-Maritime, 1945-1980 », **un concours** consistant en la réalisation de dessins de maisons de bords de mer oléronaises et leur exposition lors de la Nuit Européenne des Musées **le samedi 17 mai 2025**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite. Le présent concours est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel du service organisateur de l'établissement. Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation de ses parents ou de ses responsables légaux avant son inscription au concours.

En tant qu'organisateur, le musée se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

La participation au concours implique l'acceptation et la signature du présent règlement et l'acceptation des décisions irrévocables de l'équipe du musée.

Article 3 – Modalités de participation

Les participants pourront concourir à titre individuel ou en groupe.

En fonction du mode de participation choisi, plusieurs catégories sont proposées :

- Jeunesse (jusqu'à 18 ans)
- Adulte (à partir de 18 ans)
- Dessin collectif et/ou frise : travail collectif à partir de 2 personnes

Chaque participant doit préciser, lors de son inscription, la catégorie qu'il choisit d'exploiter dans le cadre de ce concours. L'inscription au présent concours devra comporter une fiche d'inscription (annexe 1) dûment complétée et signée.

En cas de litige, il pourra être demandé au participant de présenter une pièce d'identité.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies.

Article 4 – Calendrier du concours

La fiche d'inscription dûment complétée et signée, devra être envoyée par courriel à **s.publics@cdc-oleron.fr** ou par courrier à l'adresse suivante :

Le musée de l'île d'Oléron
9 place Gambetta
17310 Saint-Pierre-d'Oléron

La fiche d'inscription devra être reçue **au plus tard le 12 mai 2025**, date de clôture des inscriptions.

L'exposition des dessins se déroulera le **samedi 17 mai 2025** dans la salle pédagogique du musée lors de la Nuit Européenne des Musées.

Article 5 – Cadrage du thème et critères de sélection

Le thème de ce concours est « Maisons de bords de mer oléonaises ».

Une pré-sélection des dessins, par catégorie, sera faite par l'équipe du musée en amont de l'exposition.

Durant la Nuit Européenne des Musées, les lauréats seront désignés par le public lors d'un vote libre comportant 4 critères de sélection : *respect du thème, créativité, difficultés techniques et esthétique*.

Aucune réclamation concernant la décision de l'équipe du musée ne sera acceptée. En tant qu'organisateur, seul le musée valide l'inscription au concours des dessins présentés. Il se réserve le droit de refuser toute création n'entrant pas dans le thème et peut refuser un dessin s'il estime que celui-ci est susceptible de heurter le public.

Article 6 – Exposition

Une exposition des dessins est prévue **le samedi 17 mai 2025** dans la salle pédagogique du musée. Le musée se réserve le droit de changer de lieu en cas de trop forte affluence.

Article 7 – Prix

Les participants sélectionnés ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce concours. Un prix sera décerné pour chaque catégorie suite au vote du public les jours suivants l'exposition.

Le prix du public sera constitué d'un lot-surprise.

Tous les participants se verront par ailleurs offrir une entrée gratuite pour deux personnes dans l'un des sites culturels de la communauté de communes de l'île d'Oléron : le Musée de l'île d'Oléron, le Port des Salines, la Maison éco-paysanne et le Moulin de la Brée.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de l'établissement organisateur, le gagnant ne peut bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

La dotation offerte ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou leur échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 – Droits

Tout participant qui adresse son dessin dans le cadre du présent concours, certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et qu'il ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers. Il garantit que la création proposée est originale. À ces titres, le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la création et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard. Il assumera la charge des éventuelles rétributions en découlant.

Le participant garantit l'organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des autorisations accordées au sein des présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyrights ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, quelle qu'en soit la nature.

Les participants autorisent expressément l'organisateur, à titre gracieux, à diffuser les photographies de leurs créations sur le site Internet et les réseaux sociaux du musée.

Le musée est le seul destinataire des informations nominatives.

Sauf avis contraire des participants, leurs noms et coordonnées pourront faire l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la « Loi informatique et Libertés » et au Règlement Générale sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez plus recevoir de mail, contactez-nous à accueil@cdc-oleron.fr. Pour plus d'informations, consultez notre [politique générale de protection des données](#).

Article 9 – Force majeure

L'établissement organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, il était amené à modifier le présent règlement, reporter ou annuler le concours. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 – Responsabilité

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours, ainsi que sur la liste des gagnants.

Article 11 – Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur. Le présent concours est soumis à la loi française. En cas de litige portant sur l'exécution du présent règlement, les parties conviennent de s'en remettre, après recherche d'une voie amiable, à l'appréciation du Tribunal administratif de Poitiers.

L'accès à ce règlement se fait à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Le règlement complet est disponible sur : www.musee-ile-oleron.fr

Fait le 4 avril 2025 à Saint-Pierre-d'Oléron.

ANNEXE 1

Fiche d'inscription

Concours de dessins « Maisons des bords de mer »

Musée de l'île d'Oléron

Coordonnées du participant ou du représentant du groupe :

Participation à titre individuel Participation à titre de groupe

Nom du participant ou du représentant du groupe :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

Je déclare/Nous déclarons avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement.

J'accepte/Nous acceptons que le/les dessins fourni(s) puisse(nt) faire l'objet d'une communication ou d'une exploitation à des fins non commerciales.

Fait à, le

Signature du participant ou du représentant du groupe :

Signature du représentant légal pour les participants mineurs :